

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2018_063

2e tranche de travaux du PPG Cernon-Soulzon : plan de financement et demandes de subvention

L'an deux mille dix-huit et le vingt-cinq septembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Revens, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Gil CLOIX, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Paul DUMOUSSEAU, Daniel GIOVANNACCI, Sylvain GOUBY, Hubert GRANIER, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Pierre PANTANELLA, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL

Étaient représentés : Bernard POURQUIÉ par Hubert GRANIER, Jean-Claude SALEIL par Jean-Luc AIGOUY

Secrétaire de séance : Paul DUMOUSSEAU

Date de convocation : 17 septembre 2018

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 16	Pouvoirs : 2
Résultat du vote		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Le président rappelle les travaux proposés dans la deuxième tranche de travaux de gestion des cours d'eau du bassin du Cernon. Ces travaux s'inscrivent dans la compétence "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (gemapi) du syndicat.

La nature des travaux est de la restauration de la ripisylve et de la gestion d'embâcle. Trois secteurs d'intervention sont proposés :

Communes concernées	Cours d'eau	Limites amont et aval
La Bastide-Pradines St-Rome-de-Cernon	Cernon	De l'aval de la pisciculture au passage submersible du « Radier »
Tournemire Roquefort-sur-Soulzon	Soulzon-Joulbas	De Campredon au pont coté 495
Saint-Georges-de-Luzençon	Lavencou	Du pont des Tilleuls à la confluence du Lavencou

Sur la base de la programmation pré-établie et suite au résultat de la consultation d'entreprises, le montant de la tranche s'élève à :

Restauration de la ripisylve	23 535,00 €	28 242,00 €
Imprévus (10%)	2 353,50 €	2 824,20 €
TOTAL	25 888,50 € HT	31 066,20 € TTC

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

<u>Financeurs</u>	<u>Assiette éligible</u>	<u>Taux</u>		<u>Montant prévisionnel des aides</u>
Agence de l'eau Adour-Garonne	31 066,20 €	50%	du TTC	15 533,10 €
Région Occitanie	31 066,20 €	20%	du TTC	6 213,24 €
Conseil départemental de l'Aveyron	31 066,20 €	10%	du TTC	3 106,62 €
Autofinancement	31 066,20 €	20 %	du TTC	6 213,24 €
MONTANT TOTAL				31 066,20 €

L'autofinancement sera à répartir selon la clé de répartition solidaire pour les actions de type 2 soit :

- Unité géographique Cernon-Soulon : 80% ;
- Ensemble des membres du SMBVTA : 20% ;

Communautés de communes	Autofinancement	Part "gemapi"
CC MGC	2 174,73 €	2 174,73 €
CC GCC	325,05 €	325,05 €
CC CACTS	71,09 €	71,09 €
CC LV	1 805,54 €	1 805,54 €
CC ALCT	40,99 €	40,99 €
CC SARSV	1 774,15 €	1 774,15 €
CC LP	21,69 €	21,69 €
TOTAL	6 213,24 €	

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Approuve le projet de travaux de la deuxième tranche du PPG 2015-2019, présenté ;

Approuve le plan de financement tel que présenté ;

Sollicite les aides auprès des différents financeurs ;

Autorise le président à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Revens, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le président, Jean-Luc AIGOUY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 26 / 09 / 2018
et publié ou notifié
le 26 / 09 / 2018